

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N° CD-2021-5-2-3**

**Séance du** lundi 31 mai 2021

### **PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
THOMAS Nicole donne procuration à HOMMEL Denis

#### **EXCUSEE :**

JUNG Martine

#### **ABSENTS :**

ELKOUBY Eric  
MATT Nicolas

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L.213-2 du Code de l'Éducation,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2017/007,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles du 7 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 68 202,11 € :
  - 15 573,62 € pour couvrir les frais de réparation d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 1 ;
  - 1 768,50 € pour couvrir diverses dépenses exceptionnelles en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
  - 50 859,99 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics figurant en annexe 3.
- Précise que ces aides financières seront imputées comme suit :
  - Opération P196O003 – ligne 65-655111-221-44.

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

- Décide de prendre en charge les frais de transport en autocars des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège Foch de Strasbourg vers le lycée René Cassin de Strasbourg à compter du 2 novembre 2020 ;
- Décide de prendre en charge le surcoût de tarif pour les élèves du collège Reber de Saint Marie-aux-Mines, durant les travaux du service de restauration du Lycée Louise Weiss et de verser au collège une dotation de fonctionnement sur présentation d'un état des dépenses réelles.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité